

Mardi 5 juillet 2022

## Ecole St Adrien : préparation de la rentrée 2022

Madame, Monsieur, chers parents,

Notre année scolaire touche à son terme et les vacances s'annoncent... De notre côté nous souhaitons d'ores et déjà vous communiquer un certain nombre d'informations relatives à la rentrée 2022.

**Prenez le temps de lire attentivement cette circulaire : elle annonce une série d'informations importantes pour la rentrée 2022** tant au niveau de la prérentrée qu'au niveau de l'organisation d'année.



A savoir aussi, toutes les informations liées à la rentrée (fournitures, ARBS...) sont mises en ligne sur le site l'établissement :

<https://www.saintadrien-lasalle.fr/preparez-la-rentree-2022-2023/>

## Vers la rentrée 2022

### Avant la rentrée des classes :

\* **Livres ARBS:** une inscription sur le site [www.arbs.com](http://www.arbs.com) est à réaliser avant le 15 août 2022 pour une distribution des manuels le mercredi 31.08 **de 8h15 à 12h30.**

\* **Fournitures proposées par l'APEL :** Afin de vous éviter le stress des courses de rentrée, l'APEL vous propose de commander vos fournitures scolaires sur internet, à un tarif préférentiel. La circulaire « fournitures scolaires 2022-2023 » donne toutes les précisions nécessaires. Attention : les parents intéressés par cette proposition de l'APEL doivent passer leur commande avant le 31 juillet.

### Accueil des familles :

\* **Mercredi 31 août matin :** accueil des familles de l'école. **Ce matin-là, tous les élèves pourront, s'ils en ont le souhait et la possibilité, passer à l'école accompagnés par un adulte.** L'idée de ce temps est très simple : il s'agit de donner la possibilité aux élèves de faire connaissance avec leur enseignant(e), de découvrir la classe où ils seront scolarisés, de poser les dernières questions avant la rentrée... Pour les parents, ce sera l'occasion de faire connaissance avec l'enseignant(e) et de recevoir le livret d'année<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Pour les parents non présents le 31.08, le livret sera remis à l'ainé le jour de la rentrée.

Afin d'éviter une trop forte affluence ce matin-là, des créneaux horaires seront préalablement définis et communiqués aux parents la semaine du 22 août.

### ✖ La rentrée des classes :

**La rentrée des élèves est fixée le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022.**

- Ce jour-là, l'école sera ouverte à partir de 8h.
- Les listes des classes, du CE1 au CM2, seront affichées sur les fenêtres du bâtiment à gauche dans la cour.
- L'enfant attendra ensuite devant sa liste de classe.  
L'enseignante l'accueillera dès **8h15** pour monter en classe à 8h25.

#### **Pour le niveau CE1 :**

Afin de faciliter la rentrée des CE1 dans leur nouvelle école, les élèves de ce niveau seront accueillis à 8h45 pour une entrée en classe à 9h.

Attention : rentrée décalée pour les CE1.

### ✖ Cadre général pour l'année scolaire : les horaires de l'école

Pour cette rentrée 2022, nous reviendrons sur le cycle ordinaire des horaires. A savoir :

7h30-8h : Garderie

8h-8h25 : Accueil sur la cour

8h25-11h30 : Cours

A partir de 11h30 : pause méridienne

13h20-13h30 : Accueil sur la cour

13h30-16h30 : cours

16h30-17h30 : étude

17h30-18h25 précises : garderie

### Quelques dates à retenir

#### Les réunions de parents (en présentiel) :

- Les CE1 : le vendredi 30 septembre de 18h30 à 20h
- Les CE2 : le vendredi 23 septembre de 18h30 à 20h
- Les CM1 : le mardi 13 septembre de 18h30 à 20h
- Les CM2 : le mardi 27 septembre de 18h30 à 20h

#### Les photos de classes et individuelles :

- Vendredi 9 septembre

#### Célébrations de rentrée :

- Le vendredi 23 septembre après-midi

## Démarches à effectuer avant le 20 août

Pour que nous puissions préparer au mieux la rentrée de septembre, **nous vous demandons de bien vouloir renseigner un formulaire en ligne (jotform) par enfant avant le 20.08.2022 :**

Ce formulaire porte sur trois aspects :

❶ La restauration (choix entre menu standard et menu de substitution) :

**Même si votre enfant n'est pas inscrit à la cantine, nous vous demandons de bien vouloir compléter ce formulaire.** Cela nous permettra de gérer un éventuel repas occasionnel. Pour les parents séparés, nous les invitons à se concerter préalablement et à ne remplir qu'un seul formulaire.

❷ Les autorisations de sortie, l'étude et la garderie : cf. paragraphe « autorisations de sortie »

❸ Les communications avec l'APEL : fait d'autoriser ou non l'établissement à communiquer votre adresse mail à l'association des parents d'élèves

Pour accéder au formulaire en ligne :

[Cliquez ici pour accéder au formulaire](#)

**Ce formulaire sera à compléter en ligne avant le 22 août. Pensez également à l'imprimer, le signer et nous remettre une copie lors de la rentrée des classes.**

## Autorisations de sortie

Pour les sorties, le formulaire en ligne précise 3 cas de figure :

- L'enfant peut sortir seul
- L'enfant peut sortir sous la présence d'un adulte
- L'enfant peut sortir sous la présence d'un adulte nommément identifié.

Pour éclairer votre choix, voici une explication complémentaire :

Pour les élèves qui ne sont pas autorisés à quitter seuls l'établissement, deux cas de figure se présentent :

	❶ L'élève doit attendre la présence d'un adulte qu'il connaît	❷ L'élève doit attendre la présence d'un adulte préalablement identifié.
<b>Exemple</b>	Enfant repris en voiture au dépôt minute situé Carrière Delporte.	Enfant que seuls les parents et la nourrice peuvent reprendre.
<b>Accès concernés</b>	Tous les accès sont possibles : rue Jean-Baptiste de La Salle, carrière Delporte, avenue du bois.	Seule la sortie par la rue Jean-Baptiste de Salle est alors possible.
<b>Procédure</b>	Compléter et signer le formulaire. Vérifier en début d'année la carte de sortie.	Compléter et signer le formulaire en précisant le nom des personnes autorisées à reprendre votre enfant. Vérifier en début d'année la carte de sortie. En cours d'année : nous informer en cas de changement portant sur les personnes autorisées à reprendre votre enfant.

## Informations diverses :

Le secrétariat de l'école sera fermé du 11 juillet (soir) au 22 août (matin).

Durant l'année scolaire, de nombreuses circulaires vous parviendront **via ECOLE DIRECTE**.  
***Merci de consulter très régulièrement votre compte.***

Un identifiant et un mot de passe seront transmis aux nouvelles familles début septembre.

***Rappel : tous les documents de rentrée sont également disponibles en ligne :***  
[www.saintadrien-lasalle.fr](http://www.saintadrien-lasalle.fr)

Merci de votre confiance.

Soyez assurés de notre dévouement.

Nous vous souhaitons de très belles vacances.

François BOEKTAELS, chef d'établissement et l'équipe pédagogique.